

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 octobre 2020. Il a adopté les sujets suivants :

MODIFICATION COMMISSION HAMEAUX

Madame Elodie REGOUBY devient référente à la commission hameaux pour les lieu-dit des Guenoux, Le Chézal Gaucher et Les Gauthiers en remplacement de Monsieur Daniel FOUCHER qui a fait part de son souhait de ne plus faire partie de la commission.

RENOUVELLEMENT BAIL A FERME PARCELLE ZL 84

ACCORDE la reconduction du bail à ferme à terme échu du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2029 à Monsieur JOULIN Vincent, exploitant agricole au lieu-dit « Les Bouchots » ;

DEMANDES SUBVENTIONS

Les subventions 2020 ayant toutes été attribuées dans la limite des sommes allouées au budget 2020, les demandes de subvention reçues en mairie seront réétudiées pour l'année 2021 ;

CREATION POSTE ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A 7.30/35^{ème}

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 7.30/35^{ème} à compter du 30 décembre 2020 suite au courrier en date du 16/03/2020 proposant l'avancement de grade de madame Sandrine FAVOTTO et après avis favorable du Centre de gestion du Cher lors de sa commission paritaire du 29/06/2020.

DEVIS

DECIDE de choisir le devis pour une location triennale d'illuminations festives comprenant la location des motifs, la mise à disposition d'une équipe d'électriciens habilités avec nacelle pour la pose et dépose. Les motifs sont sous garantie fournisseur le temps de la location. Le montant du devis s'élève à 3 136.10 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette location.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait le point sur les diverses réunions passées ;
Elle informe que :

- Des arbres menaçant de tomber ont été élagués sur une parcelle communale à la Fontaine Audon ;
- Un point est fait sur la composition du colis qui sera distribué aux habitants résidents permanents de 70 ans et plus, le repas offert aux aînés de la commune ayant été annulé cette année ;
- Le SMICTREM va mettre en place un nouveau règlement en 2021, notamment limitation des visites à 18 par an pour les particuliers ;
- Le correspondant défense ayant eu un séminaire à Bourges, il est expliqué qu'un bâtiment avec internat permet d'accueillir les enfants à partir de la 3^{ème} pour une formation dans divers corps de métiers de l'armée ;
- Suite à la réception en mairie de plusieurs mails, il est rappelé que les documents consultables pour les administrés sont disponibles en mairie aux horaires d'ouverture.
- La cérémonie du 11/11 cantonale est annulée. Seul un hommage sera rendu au monument aux morts à 11h30 dans le respect des gestes barrières.
- Il est signalé une buse bouchée aux hameau « les Bernardons » ;
- Il est évoqué le problème des camions qui font demi-tour à la Route de la Bourgonnerie.